



## CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 20 FEVRIER 2019 COMPTE RENDU

L'An DEUX MILLE DIX-NEUF, le 20 mars à 18 h 30, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à PODENSAC sous la présidence de M. Bernard MATEILLE, Président et M. Jocelyn DORE pour les comptes administratifs.

Date de convocation : 14 mars 2019

Présents : Line BARADUC, Jean-Claude BERNARD, Eliane BERRON, Dominique CAVAILLOLS, Didier CAZIMAJOU, Jean-Jacques CHATELIER, Lionel CHOLLON, Jean-Noël CLAMOUR, Dominique CLAVIER, Jean-François DAL'CIN, François DAURAT, Jocelyn DORE, Mylène DOREAU, Bernard DREAU, Daniel DUBOURG, Philippe DUBOURG, Laurence DUCOS, Maryse FORTINON, Jérôme GAUTHIER, Hervé GILLE, Jean-Pierre MANCEAU, Laurence MEUNIER, Guy MORENO, Patricia PEIGNEY, Jean-Marc PELLETANT, Anne-Marie PENEAU, Jean-Claude PEREZ, Maguy PEYRONNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Pascal RAPET (suppléant), Denis REYNE, Bruno TREINIT, Mathieu TRUFFART.

Absents : Marie-Dolorès ANGULO, Jean-Gilbert BAPSALLE (pouvoir à D. CAZIMAJOU), Christine FORESTIE (pouvoir à P. PEIGNEY), Marc GAUTHIER, Corinne LAULAN (pouvoir à J. Doré), Michel LATAPY (absent aux points 30 et 31), Bernard MATEILLE (absent aux points 3, 6, 9, 12, 15, 18 et 21), André MASSIEU, Jean-Patrick SOULE (pouvoir à M. PEYRONNIN).

Secrétaire de séance : Jérôme GAUTHIER.

Membres en exercice : 43

Présents au début du Conseil : ..... 36

dont suppléants : ..... 1

Absents au début du Conseil : ..... 7

pouvoirs : ..... 4

Point à l'ordre du jour	Numéro de délibération	Délibération	Sens de la décision	Résultats du vote
1	2019/038	Administration Générale - Désignation des représentants au SIETRA pour la compétence GEMAPI pour les bassins versants de l'Artolie et du Nau	Le Conseil Communautaire désigne les membres suivants pour représenter la Communauté de communes au SIETRA : - Titulaires : J. GAUTHIER, G. MORENO - Suppléants : J-D. GONZALES, J-P. SOULE Il charge Monsieur le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.	UNANIMITE
2	2019/039	Budget - Budget Principal - Approbation du Compte de Gestion 2018	Le Conseil Communautaire déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.	PAS DE VOTE
3	2019/040	Budget - Budget Principal - Approbation du Compte Administratif 2018	Le Conseil Communautaire donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer de la manière indiquée dans la délibération. Il constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes. Le Conseil Communautaire reconnaît la sincérité des restes à réaliser et arrête les résultats définitifs tels que résumés dans la délibération.	POUR : 29 CONTRE : 4 ABSTENTION : 7
4	2019/041	Budget - Budget Principal - Affectation du Résultat 2018	Le Conseil Communautaire a affecté le résultat 2018 du budget principal comme suit : - Excédent reporté en section de fonctionnement (recettes) : 1 864 057,20 € - Excédent Fonct. Capitalisé en section d'investissement (recettes) : 1 155 723,37 €.	POUR : 38 CONTRE : 1 ABSTENTION : 1
5	2019/042	Budget - Budget Annexe Déchets Ménagers Podensac M4 avec TVA - Approbation du Compte de Gestion 2018	Le Conseil Communautaire déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.	PAS DE VOTE
6	2019/043	Budget - Budget Annexe Déchets Ménagers Podensac M4 avec TVA - Approbation du Compte Administratif 2018	Le Conseil Communautaire donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer de la manière indiquée dans la délibération. Il constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes. Le Conseil Communautaire reconnaît la sincérité des restes à réaliser et arrête les résultats définitifs tels que résumés dans la délibération.	POUR : 39 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1
7	2019/044	Budget - Budget Annexe Déchets Ménagers Podensac M4 avec TVA - Affectation du Résultat 2018	Le Conseil Communautaire a affecté le résultat 2018 du budget annexe Déchets Ménagers Podensac M4 avec TVA comme suit : - Excédent reporté en section de fonctionnement (recettes) : 451 470,83 € - Solde d'exécution N-1 en section d'investissement (recettes) : 172 471,04 €.	UNANIMITE
8	2019/045	Budget - Budget Annexe Ordures Ménagères Garonne M4 sans TVA - Approbation du Compte de Gestion 2018	Le Conseil Communautaire déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.	PAS DE VOTE

9	2019/046	Budget - Budget Annexe Ordures Ménagères Garonne M4 sans TVA - Approbation du Compte Administratif 2018	Le Conseil Communautaire donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer de la manière indiquée dans la délibération. Il constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes. Le Conseil Communautaire reconnaît la sincérité des restes à réaliser et arrête les résultats définitifs tels que résumés dans la délibération.	POUR : 39 CONTRE : 1 ABSTENTION : 0
10	2019/047	Budget - Budget Annexe Ordures Ménagères Garonne M4 sans TVA - Affectation du Résultat 2018	Le Conseil Communautaire a affecté le résultat 2018 du budget annexe ordures ménagères Garonne M4 sans TVA comme suit : - Excédent reporté en section de fonctionnement (recettes) : 48 672,42 € - Solde d'exécution N-1 en section d'investissement (recettes) : 7 552,22€.	POUR : 39 CONTRE : 1 ABSTENTION : 0
11	2019/048	Budget - SPANC - Approbation du Compte de Gestion 2018	Le Conseil Communautaire déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.	PAS DE VOTE
12	2019/049	Budget - SPANC - Approbation du Compte Administratif 2018	Le Conseil Communautaire donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer de la manière indiquée dans la délibération. Il constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes. Le Conseil Communautaire reconnaît la sincérité des restes à réaliser et arrête les résultats définitifs tels que résumés dans la délibération.	UNANIMITE
13	2019/050	Budget - SPANC - Affectation du Résultat 2018	Le Conseil Communautaire a affecté le résultat 2018 du budget annexe SPANC comme suit : - Excédent reporté en section de fonctionnement (recettes) : 70 473,68 €.	UNANIMITE
14	2019/051	Budget - Zones d'Aménagement Economique - Approbation du Compte de Gestion 2018	Le Conseil Communautaire déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.	PAS DE VOTE
15	2019/052	Budget - Zones d'Aménagement Economique - Approbation du Compte Administratif 2018	Le Conseil Communautaire donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer de la manière indiquée dans la délibération. Il constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes. Le Conseil Communautaire reconnaît la sincérité des restes à réaliser et arrête les résultats définitifs tels que résumés dans la délibération.	UNANIMITE
16	2019/053	Budget - Zones d'Aménagement Economique - Affectation du Résultat 2018	Le Conseil Communautaire a affecté le résultat 2018 du budget Zones d'aménagement économique comme suit : - Excédent reporté en section de fonctionnement (recettes) : 9 419,77 € - Solde d'exécution N-1 en section d'investissement (recettes) : 76 579,50 €.	UNANIMITE
17	2019/054	Budget - ZA de Coudannes - Approbation du Compte de Gestion 2018	Le Conseil Communautaire déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.	PAS DE VOTE
18	2019/055	Budget - ZA de Coudannes - Approbation du Compte Administratif 2018	Le Conseil Communautaire donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer de la manière indiquée dans la délibération. Il constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes. Le Conseil Communautaire reconnaît la sincérité des restes à réaliser et arrête les résultats définitifs tels que résumés dans la délibération.	POUR : 33 CONTRE : 4 ABSTENTION : 3
19	2019/056	Budget - ZA de Coudannes - Affectation du Résultat 2018	Le Conseil Communautaire a affecté le résultat 2018 du budget ZA de Coudannes comme suit : - Excédent reporté en section de fonctionnement (recettes) : 216 359,70 € - Solde d'exécution N-1 en section d'investissement (dépenses) : 455 107,15 €.	POUR : 37 CONTRE : 1 ABSTENTION : 2
20	2019/057	Budget - GEMAPI - Approbation du Compte de Gestion 2018	Le Conseil Communautaire déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.	PAS DE VOTE
21	2019/058	Budget - GEMAPI - Approbation du Compte Administratif 2018	Le Conseil Communautaire donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer de la manière indiquée dans la délibération. Il constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes. Le Conseil Communautaire reconnaît la sincérité des restes à réaliser et arrête les résultats définitifs tels que résumés dans la délibération.	POUR : 32 CONTRE : 5 ABSTENTION : 3
22	2019/059	Budget - GEMAPI - Affectation du Résultat 2018	Le Conseil Communautaire a affecté le résultat 2018 du budget GEMAPI comme suit : - Excédent reporté en section de fonctionnement (recettes) : 128 987,96 €.	POUR : 33 CONTRE : 4 ABSTENTION : 3
23	2019/060	Budget - Modification du transfert de l'emprunt MON506274EUR de la Communauté de communes du Vallon de l'Artolie à la Communauté de communes Convergence Garonne	Le Conseil Communautaire accepte le versement des échéances dues du 1 <sup>er</sup> novembre 2017 au 1 <sup>er</sup> février 2019 d'un montant de 10 306,83 €. Il modifie la délibération n°2018/170 du 26 septembre 2018 relative au transfert de l'emprunt MON506274EUR. Le Conseil Communautaire décide d'intégrer la part d'emprunt revenant à la Communauté de communes comme indiqué ci-dessous : - Capital restant dû au 1 <sup>er</sup> mai 2019 : 65 151,28 € (par voirie 43 684,64 € et part façade fluviale 21 466,64 €) - Taux fixe : 1,72 % - Échéance : trimestrielle	UNANIMITE

			- Date fin de l'emprunt : 01/08/2030. Il impute la dépense au Budget Principal de la collectivité aux comptes 1641 et 66111. Cet emprunt est soumis aux ICNE au compte 66112.	
24	2019/061	Budget - Budget Principal - Ouverture de crédits anticipée n°3 en section d'investissement	Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à engager et mandater les factures suivantes, à savoir : - Achat de deux PC fixes pour le service environnement, auprès de la société GIRS, pour un montant de 1 154,86 € TTC inscrit à l'opération 81 Parc Informatique ; - Achat d'un PC portable pour le Réseau d'Assistantes Maternelles, auprès de la société DELL, pour un montant de 853,82 € TTC inscrit à l'opération 81 Parc Informatique ; - Fonds de concours pour la commune de Béguey pour la participation au financement de la voie de Birole. Création d'une opération « subvention d'équipement aux communes du GFP » et inscription de 89 513,165 € TTC à l'opération ; - Indemnités des candidats pour la prestation du MAPA avec remise de prestation « Création d'une structure multi-accueil petite enfance, d'un RAM et d'un pôle social et familial à Cérons » (pour l'esquisse simplifiée), pour un montant de 12 600 € TTC (10 500 € HT) inscrit à l'article 2031, opération 58 « MA de Cérons » ; Il dit que ces crédits seront repris au Budget Primitif 2019.	UNANIMITE
25	2019/062	Budget - Budget Annexe Déchets Ménagers Podensac M4 avec TVA - Ouverture de crédits anticipée en section d'investissement	Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à engager et mandater le bon de commandes suivant, à savoir : - Achat de bacs dédiés à la collecte des ordures ménagères résiduelles et des matériaux recyclables, auprès de la société Quadria, pour un montant 7 786,99 €. Il dit que ces crédits seront repris au Budget Primitif 2019.	UNANIMITE
26	2019/063	Marchés Publics - Convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture de repas au restaurant scolaire de Podensac	Le Conseil Communautaire adhère au groupement de commandes pour la fourniture de repas au restaurant scolaire de Podensac et dit que la commune de Podensac sera coordonnatrice. Il autorise Monsieur le Président à signer la convention, les actes afférents ainsi que tout acte nécessaire à l'exécution du marché. Il désigne messieurs J. DORE et D. CAZIMAJOU pour siéger au sein de la CAO du groupement.	UNANIMITE
27	2019/064	Marchés Publics - Convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture de repas aux restaurants scolaires de Cadillac et Rions et pour la Résidence pour Personnes Agées de Cadillac	Le Conseil Communautaire adhère au groupement de commandes pour la fourniture de repas aux restaurants scolaires de Cadillac et de Béguey et dit que la commune de Cadillac sera coordonnatrice. Il autorise Monsieur le Président à signer la convention, les actes afférents ainsi que tout acte nécessaire à l'exécution du marché. Il désigne messieurs M. LATAPY et D. CAZIMAJOU pour siéger au sein de la CAO du groupement.	POUR : 39 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1
28	2019/065	Réseau de Lecture Publique - Autorisation de signature des conventions de mise à disposition de locaux et de matériel	Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition de locaux et de matériel annexée à la délibération avec les communes concernées.	UNANIMITE
29	2019/066	Services à la Population - Engagement dans le projet de mise en place du transport à la demande en partenariat avec la Région Nouvelle-Aquitaine	Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à solliciter la Région Nouvelle-Aquitaine pour la mise en place d'une convention de partenariat et de délégation.	POUR : 39 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1
30	2019/067	Services à la Population - Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association Départementale les Amis des Voyageurs antenne Sud Gironde	Le Conseil Communautaire autorise le versement d'une subvention exceptionnelle de 2 000 € TTC à l'ADAV 33. Il dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Principal.	POUR : 30 CONTRE : 6 ABSTENTION : 3
31	2019/068	SPANC - Approbation du retrait de la Communauté de communes du Sud Gironde du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la région de Saint Macaire	Le Conseil Communautaire approuve le retrait de la Communauté de communes du Sud Gironde du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la région de Saint Macaire. Il autorise Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.	UNANIMITE
32	2019/069	SPANC - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif	Le Conseil Communautaire adopte le rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif. Le rapport sera transmis aux Maires des communes membres concernées qui en feront rapport à leur conseil avant le 30 septembre. Ce rapport sera tenu à la disposition du public au siège de la Communauté de communes et dans chaque commune concernée.	UNANIMITE
33	/	Voirie - Convention de travaux avec la commune de Loupiac	RETIREE DE L'ORDRE DU JOUR	
34	2019/070	Voirie - Programme voirie communautaire 2018 - Demande de subventions au Conseil Départemental de la Gironde	Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à déposer le dossier de subventions auprès du Département de la Gironde au titre des Travaux sur Voirie Intercommunale sur la base du plan de financement indiqué dans la délibération.	UNANIMITE
Décisions du Président		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Liste des Déclarations d'Intention d'Aliéner</li> <li>• Renouvellement de l'adhésion à l'AMG et AMF</li> <li>• Déclaration d'infirmité du marché de « Maintenance des équipements informatiques de la Communauté de communes Convergence Garonne »</li> <li>• Prestation de maintenance des équipements informatiques de la Communauté de communes par Gironde Numérique (25 000 € HT par an)</li> <li>• Attribution du lot 3 « Serrurerie » du marché de travaux « Reconstruction d'un immeuble locatif suite à sinistre incendie - 15-17 Rue de l'Oeuille - Cadillac à la SARL FERRONNERIE RIONNAISE pour un montant de 12 334 € HT (à la suite de la liquidation judiciaire de l'entreprise SERRURERIE BERTACCA).</li> </ul>		

Questions diverses

- Monsieur CAVAILLOLS évoque les plaintes reçues concernant les horaires d'ouverture de la déchèterie et la mise en place d'une barrière limitant la hauteur des véhicules autorisés à accéder à la plateforme des particuliers. Monsieur MATEILLE répond que les horaires n'ont pas changé. Des restrictions ont été mises en place car la Communauté de communes a remarqué qu'il y avait des dépôts intempestifs de la part d'entreprises sur la partie réservée aux particuliers. Madame DOREAU ajoute qu'au vue des tonnages reçus sur la plateforme des particuliers, des entreprises ont nécessairement utilisé la plateforme en question. La commission travaille actuellement sur une autorisation accordée aux particuliers sur demande auprès du service pour accéder à la plateforme du haut avec des véhicules gros gabarits.

A Podensac, le 25 mars 2019,

Le Président,  
Bernard MATEILLE

